



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER- STATION COMTÉ DE LOTBINIÈRE

À une séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, à 19h00, à la salle du conseil située au 364 rue Saint-Joseph salle La Chapelle, à Laurier-Station, étaient présents :

Siège #1 - William Arsenault
Siège #2 - Jessika Daigle
Siège #3 - Suzanne Croteau
Siège #4 - Marc Legros
Siège #5 - Ghislain Beaulieu
Siège #6 - Denis Pérusse

Tous forment quorum sous la présidence de madame Huguette Charest, mairesse.

Monsieur Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par madame Huguette Charest, présidente de l'assemblée, qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **ADOPTER** l'ordre du jour, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - INFORMATION

4 - ADMINISTRATION

4.1 - Adoption / Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

4.2 - Acceptation des comptes à payer / Municipalité de Laurier-Station / Février 2025

4.3 - Autorisation / Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Annulation de soldes résiduels

4.4 - Autorisation / Signature / Convention d'aide financière PRIMEAU / Réfection de la rue Jean-XXIII

4.5 - Paiement / DG3A Architecture inc. / Honoraires professionnels / Nouveau complexe municipal / Plans, devis et surveillance

5 - URBANISME

5.1 - Autorisation / Servitude en faveur d'Hydro-Québec / Lot 5 369 206

6 - TRAVAUX PUBLICS

57-03-2025



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- 6.1 - Approbation / Entente promoteur / Développement résidentiel / Rue Jean-XXIII
- 6.2 - Octroi de contrat / E.M.P. inc. / Appel d'offres SÉAO / Réfection de la rue Beaudry / Travaux d'infrastructures
- 6.3 - Octroi de contrat / WSP Canada inc. / Gré à gré / Réfection de la rue Beaudry / Surveillance des travaux
- 6.4 - Octroi de contrat / Groupe ABS / Demande de proposition / Réfection de la rue Beaudry / Contrôle des matériaux
- 6.5 - Octroi de contrat / WSP Canada inc. / Demande de proposition / Services professionnels / Réfection du Rang Pointe-du-Jour et remplacement de ponceaux / Élaboration des plans et devis
- 6.6 - Octroi de contrat / Les Entreprises Lévisienne inc. / Demande de proposition / Rapiéçage des rues 2025
- 6.7 - Octroi de contrat / Marquage et traçage du Québec inc. / Demande de proposition / Lignage des rues 2025
- 6.8 - Octroi de contrat / Signalisation Lévis inc. / Gré à gré / Remplacement des affiches de rue
- 6.9 - Paiement / WSP Canada inc. / Honoraires professionnels / Développement résidentiel rue Dubois / Plans et devis
- 6.10 - Paiement / WSP Canada inc. / Honoraires professionnels / Réfection de la rue Beaudry / Élaboration des plans et devis
- 6.11 - Paiement / Atkinsréalis Canada inc. / Honoraires professionnels / Réfection du boulevard Laurier-Est / Étude d'opportunité
- 6.12 - Paiement / Tetra Tech QI inc. / Honoraires professionnels / Réfection de la rue Saint-Joseph / Étude d'opportunité
- 6.13 - Paiement / Atkinsréalis Canada inc. / Honoraires professionnels / Réfection des rues Demers et Trépanier / Plans et devis
- 6.14 - Paiement / Pluritec Ltée / Honoraires professionnels / Réfection de la rue Saint-André / Élaboration des plans et devis
- 7 - LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 - Embauche / Madame Lucie Poulin / Réceptionniste / Complexe récréatif / Temps partiel
 - 7.2 - Embauche / Madame Marie-Ève Godin / Monitrice de natation et sauveteuse / Temps partiel
 - 7.3 - Embauche / Camp de jour / Relâche scolaire 2025
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 - Acceptation des comptes à payer / Service incendie en commun / Février 2025
 - 8.2 - Octroi de contrat / SPA de Lévis / Gré à gré / Service de gestion animalière
- 9 - VARIA
 - 9.1 - Adoption / Office d'habitation du Sud des Appalaches / Prévisions budgétaires 2025
 - 9.2 - Demande d'aide financière / Maxim Brosseau / Dekhockey
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

3 - INFORMATION

Madame la mairesse tient inviter les membres du conseil à sa recueillir pour honorer la mémoire de madame Pierrette Trépanier, ancienne mairesse de la Municipalité de Laurier-Station, décédée le 22 février 2025. Elle offre, au nom de tous les membres du conseil, ses sympathies aux membres de la famille et aux proches de madame Trépanier.

4 - ADMINISTRATION

58-03-2025

4.1 - Adoption / Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté et dispensé de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

59-03-2025

4.2 - Acceptation des comptes à payer / Municipalité de Laurier-Station / Février 2025

ATTENDU QU'une copie des comptes du mois de février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48h avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE les comptes à payer du mois de février 2025 pour la Municipalité de Laurier-Station s'élèvent à 744 720,05 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer du mois de février 2025 au montant de 744 720,05 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60-03-2025

4.3 - Autorisation / Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Annulation de soldes résiduaire

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente ;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la Municipalité de Laurier-Station modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :
 - par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
 - par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
 - par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe ;
- **QUE** la Municipalité de Laurier-Station informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe ;

No du règlement	Projets	Emprunt révisé	Soldes résiduels à annuler
01-23	Terrain de tennis	145 300 \$	145 300 \$
02-22	Rue de la Station	885 410 \$	642 876 \$
02-24	Rue Jean-XXIII	3 285 000 \$	1 852 000 \$
03-21	Lapointe-Olivier	1 622 844 \$	222 240 \$
04-23	Poste de pompage no.3 (PP3)	102 235 \$	102 235 \$
Total			2 964 651 \$



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- **QUE** la Municipalité de Laurier-Station demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe ;
- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

61-03-2025

4.4 - Autorisation / Signature / Convention d'aide financière PRIMEAU / Réfection de la rue Jean-XXIII

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière de 1 254 392 \$ dans le cadre Volet 2 - Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 pour la réfection de la rue Jean-XXIII.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** madame la mairesse Huguette Charest à signer au nom de la Municipalité de Laurier-Station la convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Volet 2 - Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 pour la réfection de la rue Jean-XXIII.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

62-03-2025

4.5 - Paiement / DG3A Architecture inc. / Honoraires professionnels / Nouveau complexe municipal / Plans, devis et surveillance

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a prévu dans son Programme triennal des immobilisations 2024-2025-2025 l'aménagement d'un nouveau complexe municipal, incluant son bureau municipal, la caserne incendie et la cour municipale régionale ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, datée du 4 décembre 2023, à l'effet que ledit projet est jugé prioritaire et qu'il a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *DG3A inc.* », au montant de 717 903,90 \$, incluant les taxes, à la suite d'un appel d'offres public SÉAO pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie concernant la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du nouveau complexe municipal, tel qu'il appert à la résolution 163-06-2024 ;

ATTENDU la réception d'une facture de la firme « *DG3A inc.* », datée du 31 janvier 2025, au montant de 94 446,21 \$, incluant les taxes, pour des honoraires professionnels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** le paiement à la firme « *DG3A inc.* », au montant total de 94 446,21 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie concernant la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du nouveau complexe municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - URBANISME

5.1 - Autorisation / Servitude en faveur d'Hydro-Québec / Lot 5 369 206

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station est propriétaire du lot numéro 5 369 206, au cadastre du Québec, circonscription foncière Lotbinière ;

ATTENDU QUE la présente demande d'*Hydro-Québec* et *Telus Communications inc.* vise à obtenir une servitude sur une parcelle du lot 5 369 206 afin de permettre le raccordement des services d'électricité pour desservir les immeubles à construire situés au 211 et 221, rue Jean-XXIII.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** madame la mairesse, Huguette Charest, et monsieur le directeur général, Stéphane Dion, à signer l'acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - TRAVAUX PUBLICS

6.1 - Approbation / Entente promoteur / Développement résidentiel / Rue Jean-XXIII

ATTENDU QUE le Conseil a la responsabilité d'assurer la planification du développement du territoire de la Municipalité et, en conséquence, il possède l'entière discrétion de décider de l'opportunité de conclure une entente pour la réalisation de travaux municipaux, notamment pour l'ouverture de nouvelles rues, la prolongation de rues existantes ou la réalisation de tout autres travaux municipaux ;

63-03-2025

64-03-2025



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c.A-19.1) permettent aux municipalités, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a adopté le règlement 10-22 « *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* » le 13 février 2023 ;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement projette d'aménager trois (3) immeubles multifamiliaux de douze (12) logements au bout de la rue Jean-XXIII ;

ATTENDU QUE la Municipalité a approuvé les plans et devis préliminaires (90 %) des travaux d'ingénierie du projet de développement résidentiel de la rue Jean-XXIII, tel qu'il appert à la résolution 365-12-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit conclure une entente avec le promoteur conformément au Règlement 10-22 « *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* » avant le début des travaux ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente relative aux travaux municipaux conclue avec le promoteur dans le cadre du projet de développement résidentiel de la rue Jean-XXIII.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** la signature de l'entente avec le promoteur visant à permettre la réalisation du projet de développement résidentiel de la rue Jean-XXIII ;
- **AUTORISER** monsieur Stéphane Dion, directeur général, à signer l'entente relative aux travaux municipaux avec le promoteur dans le cadre dudit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65-03-2025

6.2 - Octroi de contrat / E.M.P. inc. / Appel d'offres SÉAO / Réfection de la rue Beaudry / Travaux d'infrastructures

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a prévu la réfection de la rue Beaudry dans son Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027, tel qu'il appert à la résolution 406-12-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à « *WSP Canada inc.* » d'un montant de 41 500,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des services d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Beaudry, tel qu'il appert à la résolution 082-23 ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a lancé un appel d'offres publics le 24 janvier 2025 sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Beaudry;

ATTENDU QU'un avis public a été donné par le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphane Dion, le 24 janvier 2025 ;

ATTENDU la réception des douze (12) soumissions suivantes et à la suite de l'ouverture de celles-ci effectuée le 21 février 2025, avant 10h00, date et heure de la clôture de l'appel d'offres ;

Soumissionnaires	Prix (avec taxes)
E.M.P. inc.	2 294 316,52 \$
Les Excavations Ste-Croix inc.	2 401 827,75 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	2 438 774,13 \$
Harca Excavation inc.	2 449 999,99 \$
T.G.C. inc.	2 469 000,00 \$
Construction Lemay inc.	2 581 854,92 \$
Excavations Tourigny inc.	2 607 951,56 \$
Groupe Gagné Construction inc.	2 642 000,00 \$
Giroux & Lessard Ltée	2 725 050,05 \$
L4 Construction inc.	2 757 404,51 \$
Groupe Colas Québec inc.	2 893 633,31 \$
Cité Construction TM inc.	3 334 007,11 \$

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une recommandation favorable de la firme « *WSP Canada inc.* », datée du 26 février 2025, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise « *E.M.P. inc.* », au montant de 2 294 316,52 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** l'octroi du contrat à l'entreprise « *E.M.P. inc.* », au montant de 2 294 316,52 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réfection de la rue Beaudry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



66-03-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

6.3 - Octroi de contrat / WSP Canada inc. / Gré à gré / Réfection de la rue Beaudry / Surveillance des travaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a prévu la réfection de la rue Beaudry dans son Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027, tel qu'il appert à la résolution 406-12-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à « *WSP Canada inc.* » d'un montant de 41 500,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des services d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Beaudry, tel qu'il appert à la résolution 082-23 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *E.M.P. inc.* » d'un montant de 2 294 316,52 \$, incluant les taxes, pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Beaudry, tel qu'il appert à la résolution 65-03-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté une firme d'ingénierie pour la surveillance des travaux dans le cadre dudit projet ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de la firme « *WSP Canada inc.* », datée du 13 février 2025, au montant de 71 726,00 \$, excluant les taxes, pour la surveillance des travaux, bureau et chantier, dans le cadre de la réfection de la rue Beaudry.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** l'octroi du contrat à la firme « *WSP Canada inc.* » au montant de 71 726,00 \$, excluant les taxes, pour la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la rue Beaudry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

67-03-2025

6.4 - Octroi de contrat / Groupe ABS / Demande de proposition / Réfection de la rue Beaudry / Contrôle des matériaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a prévu la réfection de la rue Beaudry dans son Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027, tel qu'il appert à la résolution 406-12-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à « *WSP Canada inc.* » d'un montant de 41 500,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des services d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Beaudry, tel qu'il appert à la résolution 082-23 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a soumis à plusieurs entrepreneurs une demande de prix pour le contrôle des matériaux dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU la réception d'une offre de services professionnels de la part de « *Groupe ABS* », datée du 29 janvier 2025, au montant de 19 307,92 \$, excluant les taxes, pour le contrôle des matériaux pour la réfection de la rue Beaudry ;



N° de résolution
ou annotation

68-03-2025

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, d'octroyer le contrat à « *Groupe ABS* ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **OCTROYER** le contrat de gré à gré à « *Groupe ABS* », au montant de 19 307,92 \$, excluant les taxes, pour le contrôle des matériaux de la réfection de la rue Beaudry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 - Octroi de contrat / WSP Canada inc. / Demande de proposition / Services professionnels / Réfection du Rang Pointe-du-Jour et remplacement de ponceaux / Élaboration des plans et devis

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a prévu les investissements nécessaires dans son Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027 pour réaliser des travaux de réfection et de remplacement de deux ponceaux du rang Pointe-du-Jour, tel qu'il appert à la résolution 406-12-2024 ;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles à une aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mandater une firme d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ;

ATTENDU QUE la Municipalité a soumis à plusieurs firmes une demande de proposition pour ce mandat ;

ATTENDU la réception d'une offre de services professionnels de la part de la firme « *WSP Canada inc.* », datée du 21 février 2025, d'un montant de 19 500,00 \$, excluant les taxes, pour l'élaboration des plans et devis dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, d'octroyer le contrat à « *WSP Canada inc.* ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **OCTROYER** le contrat de gré à gré à « *WSP Canada inc.* », au montant de 19 500,00 \$, excluant les taxes, pour l'élaboration des plans et devis visant le remplacement de deux ponceaux et la réfection du rang Pointe-du-Jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



69-03-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

6.6 - Octroi de contrat / Les Entreprises Lévisienne inc. / Demande de proposition / Rapiéçage des rues 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station doit octroyer un contrat pour réaliser des travaux de rapiéçage sur son réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité a soumis à plusieurs entrepreneurs une demande de prix pour le rapiéçage de 170 tonnes métriques d'enrobés bitumineux ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de la part de « *Les Entreprises Lévisiennes inc.* », datée du 12 février 2025, d'un montant de 53 606,25 \$, excluant les taxes, pour le rapiéçage du réseau routier municipal ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, d'octroyer le contrat à « *Les Entreprises Lévisiennes inc.* ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **OCTROYER** le contrat de gré à gré à « *Les Entreprises Lévisiennes inc.* », au montant de 53 606,25 \$, excluant les taxes, pour le rapiéçage du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70-03-2025

6.7 - Octroi de contrat / Marquage et traçage du Québec inc. / Demande de proposition / Lignage des rues 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station doit octroyer un contrat pour réaliser le lignage de son réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité a soumis à plusieurs entrepreneurs une demande de prix pour le lignage de son réseau routier municipal ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de la part de « *Marquage et traçage du Québec inc.* », datée du 21 février 2025, d'un montant de 4 173,33 \$, excluant les taxes, pour le lignage du réseau routier municipal ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, d'octroyer le contrat à « *Marquage et traçage du Québec inc.* ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **OCTROYER** le contrat de gré à gré à « *Marquage et traçage du Québec inc.* », au montant de 4 173,33 \$, excluant les taxes, pour le lignage du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

71-03-2025

6.8 - Octroi de contrat / Signalisation Lévis inc. / Gré à gré / Remplacement des affiches de rue



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a prévu les investissements nécessaires pour poursuivre le remplacement des affiches de rue sur son territoire dans son Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027, tel qu'il appert à la résolution 406-12-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite remplacer les affiches des rues de la Station, Côté, Jean-XXIII, Saint-Denis, Sainte-Geneviève, Trépanier, des Érables, du Cerisier et du Hêtre en 2025 ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de l'entreprise « *Signalisation Lévis inc.* », datée du 5 février 2025, d'un montant de 39 629,80 \$, excluant les taxes, pour le remplacement de 77 affiches de rue ainsi que la quincaillerie nécessaire à l'installation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** l'octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise « *Signalisation Lévis inc.* » d'un montant de 39 629,80 \$, excluant les taxes, pour le remplacement de 77 affiches de rue ainsi que la quincaillerie nécessaire à l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

72-03-2025

6.9 - Paiement / WSP Canada inc. / Honoraires professionnels / Développement résidentiel rue Dubois / Plans et devis

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a signé une promesse de vente et d'achat avec « Succession Fernand Côté » concernant les lots 6 251 329 et 6 292 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, tel qu'il appert à la résolution 366-12-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser sur le lot 6 292 544 un nouveau projet de développement résidentiel ;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme « *WSP Canada inc.* » au montant de 79 900,00 \$, excluant les taxes, pour l'élaboration de plans et devis dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert à la résolution 394-12-2024 ;

ATTENDU la réception d'une facture de la firme « *WSP Canada inc.* », datée du 7 février 2025, au montant de 2 127,04 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** le paiement des honoraires professionnels à la firme « *WSP Canada inc.* » au montant de 2 127,04 \$, incluant les taxes, pour l'élaboration de plans et devis afin de permettre la réalisation d'un nouveau projet de développement résidentiel sur le lot 6 292 544 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



73-03-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

6.10 - Paiement / WSP Canada inc. / Honoraires professionnels / Réfection de la rue Beaudry / Élaboration des plans et devis

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a prévu la réfection de la rue Beaudry dans son Programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026, tel qu'il appert à la résolution 0427-23 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à « *WSP Canada inc.* » d'un montant de 41 500,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des services d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Beaudry, tel qu'il appert à la résolution 082-23 ;

ATTENDU la réception d'une facture de l'entreprise « *WSP Canada inc.* », datée du 10 février 2025, au montant 7 157,19 \$, incluant les taxes, pour des honoraires professionnels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** le paiement à « *WSP Canada inc.* », d'un montant de 7 157,19 \$, incluant les taxes, pour des honoraires professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

74-03-2025

6.11 - Paiement / Atkinsréalis Canada inc. / Honoraires professionnels / Réfection du boulevard Laurier-Est / Étude d'opportunité

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (Ministère) et la Municipalité de Laurier-Station ont réalisé le réaménagement d'une partie du boulevard Laurier dans le cadre d'une entente de collaboration, conclue en 2008, tel qu'il appert à la résolution 146-08 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite maintenant travailler en collaboration avec le Ministère afin de réaliser la réfection de la partie restante du boulevard Laurier-Est ;

ATTENDU QUE ledit boulevard est sous la responsabilité du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite réaliser des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la partie restante du boulevard Laurier ;

ATTENDU QUE le Ministère confirme, dans une lettre datée du 27 juillet 2023, ses besoins en réfection de la chaussée et en amélioration du drainage dans ce secteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit réaliser une étude d'opportunité afin de conclure ensuite une entente de collaboration avec le Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à la firme « *SNC-Lavalin inc.* », au montant de 20 900,00 \$, excluant les taxes, pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour la réfection du boulevard Laurier-Est sur 765 mètres, tel qu'il appert à la résolution 0300-23 ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la firme « SNC-Lavalin inc. » a changé sa dénomination sociale pour « *Atkinsréalis Canada inc.* » le 14 septembre 2023 ;

ATTENDU la réception d'une facture de la firme « *AtkinsRéalis Canada inc.* », datée du 12 février 2025, au montant de 1 841,90 \$, incluant les taxes, pour des honoraires professionnels dans le cadre de ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** le paiement à la firme « *AtkinsRéalis Canada inc.* », au montant de 1 841,90 \$, incluant les taxes, pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour la réfection du boulevard Laurier-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

75-03-2025

6.12 - Paiement / Tetra Tech QI inc. / Honoraires professionnels / Réfection de la rue Saint-Joseph / Étude d'opportunité

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite travailler en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (Ministère) afin de réaliser la réfection de la rue Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE la rue Saint-Joseph (route 271) est sous la responsabilité du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit réaliser une étude d'opportunité afin de conclure ensuite une entente de collaboration avec le Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé à la firme « *Tetra Tech QI inc.* » un mandat de 30 000,00 \$, excluant les taxes, pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour la réfection de la rue Saint-Joseph, tel qu'il appert à la résolution 211-07-2024 ;

ATTENDU la réception d'une facture de la firme « *Tetra Tech QI inc.* », datée du 7 février 2025, au montant de 2 759,39 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** le paiement à la firme « *Tetra Tech QI inc.* » au montant de 2 759,39 \$, excluant les taxes, pour les honoraires professionnelles en lien avec la réalisation d'une étude d'opportunité pour la réfection de la rue Saint-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

76-03-2025

6.13 - Paiement / Atkinsréalis Canada inc. / Honoraires professionnels / Réfection des rues Demers et Trépanier / Plans et devis



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite procéder à la réfection et au surdimensionnement des conduites des rues Demers et Trépanier afin de permettre le prolongement du réseau sur les lots 6 292 537 et 6 292 538 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a inscrit ces travaux dans son Programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025, tel qu'il appert à la résolution 0351-22 ;

ATTENDU QUE les lots 6 292 537 et 6 292 538 offrent un potentiel de développement résidentiel à haute-densité ;

ATTENDU QUE ces lots se situent en zone d'aménagement prioritaire tel que prévu dans les outils de planification territoriale de la Municipalité de Laurier-Station ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à la firme « *SNC-Lavalin inc.* » au montant de 26 850 \$, excluant les taxes, pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des rues Demers et Trépanier, tel qu'il appert à la résolution 0043-23 ;

ATTENDU QUE la firme « *SNC-Lavalin inc.* » a changé sa dénomination sociale pour « *Atkinsréalis Canada inc.* » le 14 septembre 2023 ;

ATTENDU la réception d'une facture de la firme « *Atkinsréalis Canada inc.* », datée du 17 février 2025, au montant de 3 087,08 \$, incluant les taxes, pour des honoraires professionnels rendus au 29 janvier 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** le paiement à la firme « *Atkinsréalis Canada inc.* » au montant de 3 087,08 \$, incluant les taxes, pour les honoraires professionnels réalisés dans le cadre du projet de réfection des rues Demers et Trépanier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

77-03-2025

6.14 - Paiement / Pluritec Ltée / Honoraires professionnels / Réfection de la rue Saint-André / Élaboration des plans et devis

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite procéder à la réfection de la rue Saint-André ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à la firme « *Pluritec Ltée* » pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-André, tel qu'il appert à la résolution 0207-23 ;

ATTENDU la réception d'une facture de la firme « *Pluritec Ltée* », datée du 24 février 2025, au montant de 3 954,57 \$, incluant les taxes pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-André.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec Ltée* » au montant de 3 954,57 \$, incluant les taxes, pour les honoraires professionnels réalisés dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-André.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - LOISIRS ET CULTURE

78-03-2025

7.1 - Embauche / Madame Lucie Poulin / Réceptionniste / Complexe récréatif / Temps partiel

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a des besoins temporaires pour la réception du Complexe récréatif ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs, madame Isabelle Toutant, de procéder à l'embauche de madame Lucie Poulin au poste de réceptionniste à temps partiel à compter du 17 février 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** l'embauche de madame Lucie Poulin au poste de réceptionniste à temps partiel selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

79-03-2025

7.2 - Embauche / Madame Marie-Ève Godin / Monitrice de natation et sauveteuse / Temps partiel

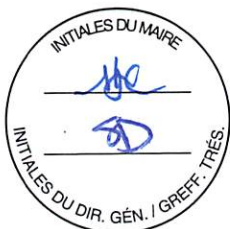
ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite embaucher un nouveau moniteur de natation et sauveteur à la piscine du Complexe récréatif dans le but de bonifier son offre de services ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs, madame Isabelle Toutant, de procéder à l'embauche de madame Marie-Ève Godin au poste de monitrice de natation et de sauveteuse à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** l'embauche de madame Marie-Ève Godin au poste de monitrice de natation et sauveteuse à temps partiel selon la convention collective en vigueur à compter du 17 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



80-03-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

7.3 - Embauche / Camp de jour / Relâche scolaire 2025

Messieurs les conseillers Marc Legros et Ghislain Beaulieu se retirent des délibérations.

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station offrira un service de camp de jour pendant la relâche scolaire, qui aura lieu du 3 au 7 mars 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'embauche d'animateurs pour le camp de jour ;

ATTENDU la recommandation de la directrice du service des loisirs, madame Isabelle Toutant, de procéder à l'embauche des personnes suivantes :

- Madame Mégan Brousseau, coordonnatrice ;
- Madame Amy Lemay, animatrice ;
- Madame Noémie Castonguay, animatrice ;
- Madame Léa Beaulieu, animatrice ;
- Monsieur Guillaume Legros, animateur ;
- Madame Laurie Castonguay, accompagnatrice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** l'embauche des personnes mentionnées ci-dessus pour le camp de jour de la relâche scolaire 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Messieurs les conseillers Marc Legros et Ghislain Beaulieu réitèrent la séance.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

81-03-2025

8.1 - Acceptation des comptes à payer / Service incendie en commun / Février 2025

ATTENDU QU'une copie des comptes du mois de février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48h avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE les comptes à payer du mois de février 2025 pour le Service d'incendie en commun s'élèvent à 19 506,87 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer du mois de février 2025 pour le Service d'incendie en commun au montant de 19 506,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82-03-2025

8.2 - Octroi de contrat / SPA de Lévis / Gré à gré / Service de gestion animalière



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite confier la gestion animalière à un organisme spécialisé afin de se conformer aux obligations légales ;

ATTENDU QUE la Municipalité priorise le bien-être et la sécurité des animaux, ainsi que celle de la population ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de l'organisme « *SPA de Lévis* », datée du 25 novembre 2024, pour offrir le service de gestion animalière sur le territoire de Laurier-Station ;

ATTENDU que cette offre de services prévoit notamment la prise en charge des animaux errants et abandonnés, le service de refuge, l'évaluation des chiens dangereux, la gestion complète des licences canines, le recensement des chiens sur le territoire et un service téléphonique d'urgence 24/7 ;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité est fixée à 7,30 \$ par habitant et des redevances de 10\$ par licence canine vendue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **MANDATER** l'organisme « *SPA de Lévis* » pour la gestion animalière sur le territoire de la Municipalité de Laurier-Station selon les conditions mentionnées précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - VARIA

83-03-2025

9.1 - Adoption / Office d'habitation du Sud des Appalaches /Prévisions budgétaires 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a reçu les prévisions budgétaires de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, en date du 10 février 2025 ;

ATTENDU QUE ces prévisions budgétaires ont été acceptés par le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches lors de la réunion du 23 janvier 2025 ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2025 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches sont déposés par le directeur général et greffier-trésorier lors de la présente séance et qu'ils ont été transmis au préalable aux membres du conseil ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station s'engage annuellement à contribuer à 10 % du déficit de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, soit 892 \$ pour l'année 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **APPROUVER** les prévisions budgétaires 2025 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- **AUTORISER** le versement de la contribution au déficit de la Municipalité de Laurier-Station, d'un montant de 892 \$ pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

84-03-2025

9.2 - Demande d'aide financière / Maxim Brosseau / Dekhockey

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a à cœur de promouvoir l'activité physique chez les jeunes ;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière, datée du 16 février 2025, de la part de monsieur Maxim Brosseau, citoyen de Laurier-Station ;

ATTENDU QUE monsieur Maxim Brosseau a été sélectionné pour représenter le Canada lors d'une compétition internationale de dekhockey, qui se déroulera en juin 2025, en Slovaquie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** une aide financière de 100 \$ à monsieur Maxim Brosseau ;
- **FÉLICITER** monsieur Maxim Brosseau pour sa participation à cet événement sportif international.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Un (1) citoyen présent.

La période de questions débute à 19h20.

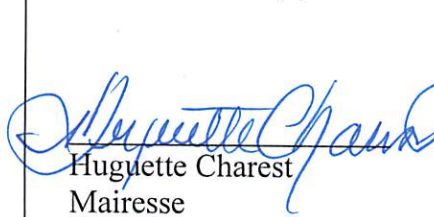
85-03-2025

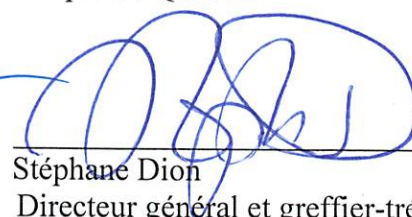
11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19h26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Huguette Charest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.


Huguette Charest
Mairesse


Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier